Image not found or type unknown

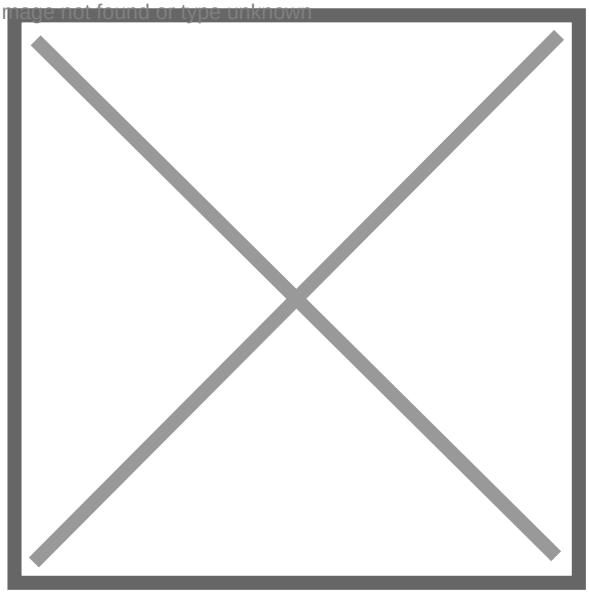

Litige avec un chauffagiste

Par **CHARRAUX**, le **19/09/2011** à **14:42**

Bonjour,

J'ai fait intervenir suite à signature d'un devis pour changement de pièces et dans le cadre de mon contrat d'entretien, mon chauffagiste (400 € environ de pièces)
Lorsqu'il est reparti, il s'avère que ça n'a pas fonctionné plus de 5 minutes.
C'est GDF qui est intervenu car il y avait une petite fuite gaz au niveau compteur.

Quelques semaines plus tard, la chaudière a de nouveau affiché le même message d'erreur.
Mon contrat d'entretien étant cloturé, je suis passé par un autre prestataire étant mécontente de la dernière intervention (400 € pour rien). Il a fallu rechanger une pièce; au final, l'intervention ne m'a couté que 90 €. Le premier chauffagiste s'est trompé

Dois-je payer en intégralité l'intervention du chauffagiste même si cela ne fonctionnait pas ?
J'ai reçu une lettre de leur avocat me disant que faute de constat par huissier, je dois leur régler la facture.

Qui a raison ?

En vous remerciant de votre aide,
Cordialement
Merci de votre aide,
Elsa

Par **mimi493**, le **19/09/2011** à **18:01**

Quand ça n'a pas fonctionné après la réparation, vous avez avisé le réparateur pour qu'il revienne ?

Par **CHARRAUX**, le **19/09/2011** à **18:10**

oui mais malheureusement pas par écrit

Par **mimi493**, le **19/09/2011** à **18:11**

et il n'est pas revenu ?

Par **CHARRAUX**, le **19/09/2011** à **18:19**

non puisque suite à l'intervention GDF, cela a fonctionné.
C'est ensuite que c'est retombé en panne.
Mon contrat d'entretien étant terminé avec cette société, je ne les ai effectivement pas rappelés

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés